# Bulletin municipal de LEYME

# Août 2020

**Horaires d'ouverture de la mairie:**

**Du lundi au vendredi de :**
**9h30 à 12h & 13h30 à 16h30**
**Tél : 05 65 40 36 60 / Fax : 05 65 38 98 50**
**Mail : mairie@leyme.fr**
**Contact avec les élus : sur rendez-vous**

*Imprimé par nos soins*

# Editorial

L'année 2020 sera marquée par une crise sanitaire qui a propulsé en première ligne les professionnels de la santé, de la distribution, de la sécurité et des collectes qu'il faut applaudir et remercier pour leur engagement et l'abnégation dont ils ont fait preuve durant toute cette période.

Qui aurait pu croire qu'une aussi petite créature au nom anodin de « corona virus » aurait eu la force de chambouler le monde, de faire plier les plus récalcitrants, de déstabiliser le monde du travail et remettre en cause toutes nos bonnes volontés, comme celle de venir nous présenter à vous au cours d'un moment de convivialité tant espérée.

L'ampleur de cette crise n'a d'égale que le petite taille de ce virus qui s'insinue dans toutes nos relations sociales jusqu'à parfois les rendre morbides. Alors sachons être patients pour rester en bonne santé et ainsi pouvoir retrouver ces moments de rencontres spontanées qui font toute la saveur de la vie.

Le 15 mars vous nous avez donné la lourde responsabilité de conduire au mieux la commune de Leyme afin qu'elle reste prospère et qu'il y fasse bon vivre. Faute d'avoir pu vous exprimer de vive voix toute notre gratitude, comme il est de tradition lors d'une rencontre amicale, je vous prie de trouver ici l'expression des remerciements les plus sincères de toute l'équipe municipale ainsi élue.

Face à la crise sanitaire imposée par le COVID-19 nous avons dû attendre le 28 mai pour être pleinement en exercice de nos fonctions. Longue période au cours de laquelle nous avons expérimenté les « réunions virtuelles » pour nous imprégner de la situation dans laquelle était la collectivité afin que, anciens et nouveaux élus, nous puissions être opérationnels le jour « J ». A ce jour, c'est chose faite !

Vous trouverez dans les pages suivantes les attributions de chacun d'entre nous au sein des différentes commissions sous la responsabilité des membres du bureau.

Nous avons pris à bras le corps trois sujets qui sont essentiels pour notre collectivité :

- la station d'épuration : quelques communes du Grand Figeac ayant fait valoir une minorité de blocage pour la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement, nous gérerons seuls la réalisation de cette future station. Nous devons trouver le juste équilibre entre investissement et fonctionnement : un investissement adapté qui permette une atténuation des charges de fonctionnement.
- le village de vacances : structure fermée depuis 2015 et pour laquelle avec le concours du Grand Figeac nous avons bon espoir de trouver un acquéreur. Vous serez rapidement informés du dénouement.
- La poursuite de la protection des captages : si nous voulons conserver une certaine autonomie de gestion de notre eau potable il est indispensable de protéger nos ressources. Je voudrai ici remercier les agriculteurs concernés qui vont devoir se séparer, ou se priver du choix d'exploitation, d'une partie des surfaces agricoles entourant les captages. Hélas sur une partie de captage il faut passer par la procédure d'expropriation.

Ce n'est pas pour autant que nous négligeons les autres problématiques communales. Les commissions sont au travail. Espérons que 2021 sera une année de pleine expression, sans contrainte, de notre volonté d'agir pour un avenir plus serein.

Cet épisode, de crise sanitaire que chacun a vécu plus ou moins difficilement, a malgré tout été le révélateur des bons côtés de la nature humaine. Je veux ici souligner l'engagement de quelques bénévoles qui ont su faire preuve de solidarité en mettant de leur temps et de leur énergie aux services des habitants pour confectionner des masques dont on perçoit aujourd'hui toute l'utilité. C'est en répondant à un appel du Grand Figeac que 12 couturières ont fabriqué plus de 950 masques que nous avons pu distribuer à chacun d'entre vous. Bravo et Merci !

La commune, solidaire, a pour sa part apporté sa contribution en complément du Grand Figeac et du Département. Ainsi la population a reçu 3 masques aux normes AFNOR, lavables et réutilisables. Sachez qu'il nous en reste quelques-uns pour ceux qui voudraient un complément.

Il est indispensable que chacun d'entre nous se protège en protégeant d'abord les autres à travers le respect des gestes barrières (port du masque, distanciation physique, etc.). Cette nécessité de prendre soin de la santé d'autrui passe aussi par des contraintes dans la vie associative. C'est à travers des mesures que nous souhaitons à la hauteur des exigences sanitaires tout en permettant la continuité des rencontres, fussent-elles soumises à des règles encore inconnues jusqu'alors, que nous préserverons cette vie associative.

Si cet épisode si particulier nous interroge sur le fait que les choses puissent ne plus être comme avant, c'est en faisant preuve de civisme, de responsabilité et de solidarité que nous saurons le surmonter.

Michel TOURNEMINE, maire de LEYME

**Photo prise à une époque où le masque n'était pas encore obligatoire….**

# Informations municipales

## Mairie de LEYME
### ORGANIGRAMME COMMISSIONS

| Michel TOURNEMINE<br>Maire | Michel MAMOUL<br>1er adjoint | Odette LAFON<br>2ème adjoint | Paul PELLAT<br>3ème adjoint | Marc TILLET<br>4ème adjoint |
|---|---|---|---|---|
| **finances** | **voirie** | **écoles** | **cadre de vie** | **eau et assainissement** |
| Robert DESCARGUES | Jean Bernard CHOCAT | Robert ERALES | Marc BRUN | Robert ERALES |
| Robert ERALES | Philippe VEROVE | Hermine LAROZE | Nadine CARARROC | Michel MAMOUL |
| Odette LAFON | | Christiane MARCILHAC | Robert ERALES | Paul PELLAT |
| Michel MAMOUL | **travaux batiments** | Anne Marie MAZOT | Hermine LAROZE | Claudy ROUMEGOUS |
| Christiane MARCILHAC | Jean Bernard CHOCAT | | Philippe VEROVE | Michel TOURNEMINE |
| Paul PELLAT | Odette LAFON | **location des salles** | | Philippe VEROVE |
| Claudy ROUMEGOUS | Christiane MARCILHAC | Marc BRUN | **développement durable** | |
| Marc TILLET | Philippe VEROVE | Jean Bernard CHOCAT | Robert ERALES | **réseaux éléctriques enedis** |
| | | Christiane MARCILHAC | Nadine CARARROC | Michel MAMOUL |
| | **éclairage public** | Anne Marie MAZOT | Hermine LAROZE | Philippe VEROVE |
| **PLUI** | Jean Bernard CHOCAT | | Philippe VEROVE | |
| Nadine CARARROC | Philippe VEROVE | **restaurant scolaire** | | **forêt** |
| Robert ERALES | | Hermine LAROZE | **communication** | Nadine CARARROC |
| Marc TILLET | | Christiane MARCILHAC | Marc BRUN | Philippe VEROVE |
| | | Anne Marie MAZOT | Odette LAFON | |
| | | Paul PELLAT | Robert ERALES | |
| | | | | **Robert ERALES** |
| | | | **culture** | **Conseiller Coordonateur** |
| commission personnel communal (globalité) | délégué SCIC La Vinadie | commission CCAS | | **CŒUR DE VILLAGE** |
| Jean Bernard CHOCAT | Jean Bernard CHOCAT | Christiane MARCILHAC | Marc BRUN | Marc BRUN |
| Odette LAFON | | Odette LAFON | Nadine CARARROC | Robert DESCARGUES |
| Michel MAMOUL | délégué SDAIL | | Robert DESCARGUES | Odette LAFON |
| Christiane MARCILHAC | Christiane MARCILHAC | représentant ICM | Robert ERALES | Michel MAMOUL |
| Anne Marie MAZOT | *Michel TOURNEMINE* | Robert DESCARGUES | Odette LAFON | Christianne MARCILHAC |
| Marc TILLET | | | Hermine LAROZE | Marc TILLET |
| Michel TOURNEMINE | correspondant défense | représentant CVS MAS | | Michel TOURNEMINE |
| | Jean Bernard CHOCAT | Claudy ROUMEGOUS | **relation avec les associations** | |
| **Grand Figeac** | | | Marc BRUN | |
| Michel TOURNEMINE | délégués élections | représentant CVS FOC | Nadine CARARROC | |
| Odette LAFON | Anne Marie MAZOT | Marc BRUN | Hermine LAROZE | |
| *Jean Bernard CHOCAT* | | | Anne Marie MAZOT | délégué SYDED EAU / ASSAINIS |
| | | | | Jean Bernard CHOCAT |
| | **délégué CAO** | correspondant CNAS | | Marc TILLET |
| | **désignation MAPA** | | **tourisme** | |
| | titulaires | Christiane MARCILHAC | Marc BRUN | |
| | **Odette LAFON** | | Odette LAFON | désignation FDEL |
| | **Michel MAMOUL** | | Christiane MARCILHAC | Marc TILLET |
| | **Marc TILLET** | | Anne Marie MAZOT | *Michel MAMOUL* |
| | suppléants | | | |
| | ***Jean Bernard CHOCAT*** | | | délégué SMIRTOM |
| | ***Robert DESCARGUES*** | | référent environnement SYDED | Nadine CARARROC |
| | ***Robert ERALES*** | | Robert DESCARGUES | Hermine LAROZE |

# Informations municipales

## Numéros d'Urgence :

- **Maison médicale : 05 65 50 22 77**
- **Infirmiers libéraux : 07 89 88 38 64 ou 05 65 50 22 80**

**Frédéric BOUTONNET**
**Thimothé DEREGNAUCOURT**
**Christophe MONFILS**
**Charlotte GIBEL**

- **Police secours : 17**
- **Gendarmerie de Lacapelle-Marival : 05 65 40 80 17**
- **Pompiers : 18 (Incendies, accidents et urgences médicales)**
- **Urgences (Appel d'urgence européen) : 112**
- **SAMU, Médecins de garde : 15**
- **Samu social Accueil sans abri : 115**
- **Centre anti poison de Toulouse : 05 61 77 74 47**
- **Enfants disparus : 116 000**
- **Enfance Maltraitée : 119**

## Plus d'informations sur :

***www.leyme.fr***

**ATTENTION !!**
**Nouveaux horaires de la mairie**
depuis le 1er août :

**Du lundi au vendredi**
**de 9h30 à 12h**
**et de 13h30 à 16h30**

### Nouveaux habitants de la Commune

Les personnes nouvellement installées dans la commune sont invitées à se présenter à la Mairie pour s'abonner aux réseaux d'eau et d'assainissement qui sont gérés en régie municipale, s'inscrire sur les listes électorales et connaître toutes les démarches administratives.

### Horaires de l'Agence Postale Communale

**Lundi : 14h30 - 18h30**
**Mardi : 9h - 13h**
**Mercredi : 9h -13h et 14h - 17h**
**Jeudi : 13h –17h**
**Vendredi : 9h - 13h**

Téléphone : 05 65 14 08 76

**TELECHARGEMENT GRATUIT !!!**

**PANNEAU POCKET est notre outil de communication des alertes et autres messages d'intérêt communal**

## L'Etat civil

depuis juillet 2019

**Naissances : 6**

**Mariages : 1**

**Décès : 15**

**Dans le cadre de la Protection des données personnelles et de la vie privée, la Commune ne peut publier les actes de l'état civil sans l'accord des personnes intéressées.**

**Si vous souhaitez faire part d'un évènement vous concernant, pour le prochain bulletin, merci de le demander au secrétariat de la Mairie.**

## Compteurs d'eau

**Afin de détecter le plus rapidement possible les fuites d'eau, veuillez surveiller régulièrement vos compteurs et vos consommations.**

**Le relevé des compteurs d'eau aura lieu courant Août, Septembre.**
**Un avis de passage sera déposé en cas d'absence.**
**Merci aux personnes ne résidant pas sur la Commune à cette période, de bien vouloir communiquer leur relevé d'eau au secrétariat de la Mairie avant leur départ.**

## Les travaux de jardinage :

Les travaux de jardinage ou bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse…) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

**Les jours ouvrables :**

*de 8h30 à 12h*

*et de 14h30 à 19h30*

**Les samedis :**

*de 9h à 12h et de 15h à 19h*

**Les dimanches et jours fériés :**

*de 10h à 12h*

rappel

**Pour la tranquillité de tous, les propriétaires de chiens doivent, de jour comme de nuit, faire cesser leurs aboiements prolongés et répétés.**

# Informations municipales

## Fichier « Canicule » et Recensement des personnes vulnérables

**En cas de canicule**, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes handicapées, peuvent solliciter leur inscription en mairie sur un registre afin de bénéficier d'informations et d'un suivi, en cas de crise comme lors de la canicule de l'été 2003.
Cette inscription est facultative et confidentielle. Elle peut se faire par une personne de votre famille ou un voisin, en se présentant à la Mairie aux heures d'ouverture habituelle.

## Columbarium

Le columbarium au cimetière vient d'être agrandi de 8 cases pouvant recevoir chacune deux urnes :
Rappel des tarifs : 230€ pour 30 ans
Se renseigner en mairie.

# Petit rappel

## Réglementation feux de plein air et débroussaillement :

**L'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012 relatif aux conditions d'allumage des feux de plein air dispose que :**

Le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités est interdit.

Cette interdiction concerne tous les déchets (tonte, taille, etc...) et s'applique en toute période.

Les feux de chantier sont interdits.

Seul le brûlage sur place des bois infestés par des insectes xylophages est autorisé.

Les feux réalisés par les agriculteurs, pépiniéristes et exploitants forestiers, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont interdits du 15 juin au 15 septembre et sont réglementés le reste de l'année.

# Informations municipales

## Budget principal : comptes administratifs 2019

| 2019: FONCTIONNEMENT | | |
|---|---|---|
| DEPENSES | RECETTES | SOLDE DE L'EXERCICE |
| 939878,65 | 1041414,48 | 101535,83 |

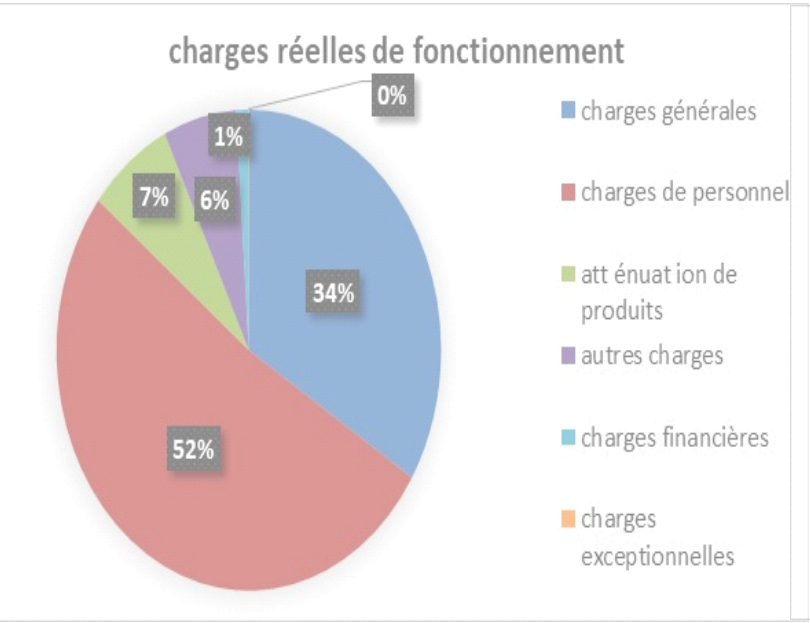


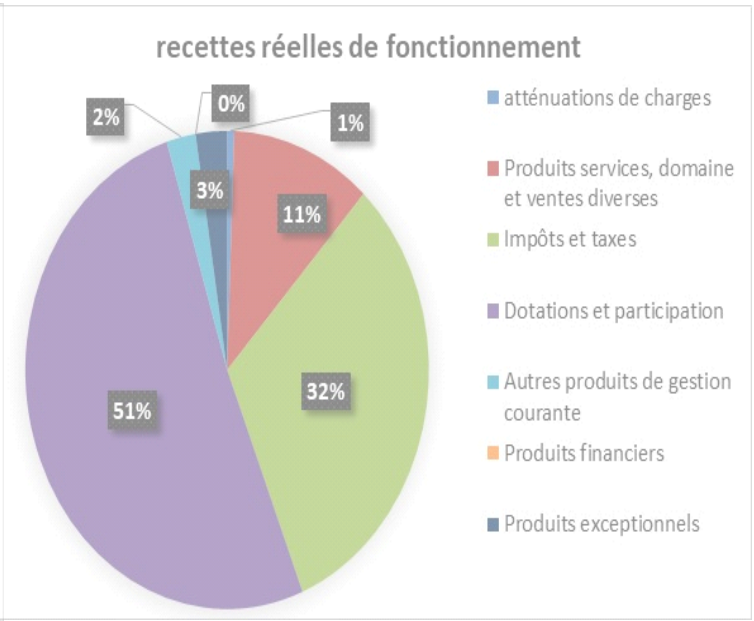


| 2019: INVESTISSEMENT | | |
|---|---|---|
| DEPENSES | RECETTES | SOLDE DE L'EXERCICE |
| 248985 ,91 | 158155 ,01 | 90830,90 |

**Ont été financés en investissement en 2019**

| | | |
|---|---|---|
| Travaux d'accessibilité | 2 283.60€ | |
| Bâtiments communaux | 28 416.62€ | préau maternelle : 3 183. 60€)<br>fronton salle sport et loisirs : 16 250.40€<br>évacuation de sol restaurant scolaire : 5 160.00€,<br>mise aux normes et accessibilité village de vacances : 3 822.62€ |
| Toiture de l'église | 48 283.39€ | |
| Réfection terrain tennis | 27 172.80€ | |
| Adressage | 15 074.14€ | |
| Achat de matériel et outillage | 24 733.05€ | kangoo: 9 665.00€<br>radars pédagogiques : 5 126.40€<br>hotte: 3100 .00€<br>syphon restaurant scolaire: 1 940.00€ |
| Maison médicale | 3 182.40€ | |
| Clôture des écoles | 10 665.60€ | |
| Borne de recharge électrique | 2 107.19 € | |

## Protection des captages

Après une longue période d'incertitude et de constitution des démarches administratives, nous avons débuté les travaux de protection immédiate des captages de nos sources en eau potable le 7 juillet 2020 afin de les sécuriser de pollutions de proximité (intrusion animale, épandages, ruissellements, etc. )
La protection des captages de Lafarge (Courbou) et Bedou est quasiment terminée. Les périmètres de protection immédiate ont été nettoyés (arbres, ronciers, etc.) et tous les collecteurs ont été changés et sécurisés. Le projet initial ne prenait pas en compte certains ouvrages qui après inspection nécessitaient une rénovation importante. Nous avons pris la décision de les changer. Tous ces ouvrages ont été étanchéifiés soit avec de l'argile soit avec du béton.
Les clôtures adaptées seront positionnées fin septembre.
Les captages de Font Gaillarde, pour partie, sont en cours de travaux avec les mêmes préconisations.

**Collecteur de Courbou**

**Collecteur de Font Gaillarde**

# Informations municipales

Sur la route de Molières, l'ancienne menuiserie Lample, acquise par la commune auprès de l'entreprise Viguié, vit ses derniers jours.
L'objectif est de sécuriser d'abord le lieu puis la circulation sur ce virage en créant un parking. Cela évitera que les véhicules stationnent sur la chaussée. Les travaux devaient commencer début juillet mais la présence d'amiante nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le désamiantage. Ces entreprises sont peu nombreuses en France et ceci va retarder cette opération de démolition et entraînera un coût supplémentaire de 6 000 €.

Rénovation à l' Espace Pierre THAMIE :

Inauguré à l'automne 2008, un ravalement des façades côté ouest était devenu nécessaire, il est en voie d'achèvement

Coût des travaux : 9 630.84 €

La croix de limite entre les communes de Leyme et de Bannes a retrouvé son socle ! Cette croix, qui datait probablement du début du 19ème siècle, a été entièrement détruite suite à un malencontreux accident en fin d'année dernière. La municipalité a confié la restauration à l'entreprise de maçonnerie Lerouge de Leyme. Tout a été refait, avec soin, avec des piles taillées et il a même récupéré l'ancienne pierre creusée pour servir de bac pour les fleurs. Une belle réhabilitation pour cette croix qui, deux siècles plus tard, connaît depuis ce 21 avril, une nouvelle jeunesse.

## Réouverture des salles communales

La municipalité organise la réouverture des salles communales prochainement. Leur utilisation a dû être adaptée pour respecter les consignes sanitaires en vigueur. Elle est basée sur la confiance et fait appel à la responsabilité de chacun.

**Déclaration :**

Toute manifestation de plus de 10 personnes devra faire l'objet d'une déclaration préalable, co-signée par le maire et l'organisateur, qui sera transmise à la sous-préfecture.

**Nettoyage et désinfection :**

La commune assurera un nettoyage hebdomadaire. Les effectifs municipaux ne permettant pas la désinfection des salles après chaque utilisation, chaque association ou utilisateur devra assurer après usage des locaux le nettoyage et la désinfection de tous les supports propices à la propagation du virus, conformément au protocole sanitaire interne affiché dans chaque salle. Le matériel et produits nécessaires seront mis à votre disposition (sauf masques et gel hydroalcoolique)
La pérennité de cet usage dépend de la bonne application de ces consignes et nous comptons sur la responsabilité de chacun pour respecter et faire respecter les mesures nécessaires.

## L'école et la Covid19

La COVID-19 a bouleversé les rythmes scolaires de fin d'année. En quelques jours, il a fallu adapter les locaux, réorganiser le temps de restauration, l'accueil et la surveillance des enfants pour répondre aux exigences draconiennes du protocole sanitaire. Le remarquable investissement du personnel communal et des enseignants ont permis d'apporter la réponse la plus adaptée possible. Nous avons, malgré tout, été obligés de faire appel à deux intérimaires (étudiantes du village) pour pallier le manque de ressources humaines.

Durant le confinement, les élèves ont bénéficié d'un enseignement distanciel et d'un suivi individualisé. L'école a pu reprendre à partir du 18 mai. En moyenne les enfants du primaire ont repris 2 jours par semaine, les 2 autres jours un enseignement à distance a été proposé.

Les contraintes sanitaires n'ont pas permis dans un premier temps l'accueil des enfants de maternelle en toute sécurité. A partir de mi- juin, avec l'assouplissement du protocole, la plupart des enfants ont repris le chemin de l'école, tous heureux de retrouver leurs copains.

Espérons que la prochaine rentrée puisse se faire dans de bonnes conditions pour le bien-être des enfants et de tous les encadrants.

## Fleurissement de la commune

Depuis trois ans, par convention, le fleurissement de notre commune a été confié au Foyer Occupationnel « La Passerelle ». Et particulièrement réussi cette année. Un grand merci aux résidents et aux encadrants pour leur engagement.

# Informations municipales

Le mercredi 17 juin, Serge Rigal, président du Conseil Général du Lot, est venu à la rencontre du nouveau maire et des élus. Après un tête-à-tête avec le nouveau maire Michel Tournemine, il est allé à la rencontre de l'équipe municipale fraîchement mise en place, en présence de la conseillère départementale, Dominique Bizat.

Il a prolongé son séjour par une visite à la caserne des pompiers de Leyme. Une visite importante pour le président du conseil général du Lot, Serge Rigal, car la situation des pompiers dans le Lot est préoccupante. Venir soutenir les pompiers de Leyme était donc une démarche essentielle. Le chef de centre, Stéphane Bergougnoux, après avoir présenté les locaux, le matériel et le fonctionnement de cette caserne construite en 2008, a fait un état des lieux en particulier sur les effectifs. Ils sont actuellement 12 mais "il en faudrait entre 16 et 18 pour un fonctionnement correct". Serge Rigal et la municipalité se sont bien sûr engagés à soutenir la dynamique pour étoffer les effectifs.

# Vie du pays

Jeudi 16 juillet, la municipalité de Leyme organisait une cérémonie de remerciements pour les 12 couturières de la ville : Odette Asfaux, Fabienne Beffara, Marie-Christine Besombes, Jeanine Cadiergues, Jeannette Cayrol, Danièle Delfau, Yolande Dolisi, Béatrice Jalabert, Odette Lafon, Jeannine Riom, Aude Rontès (absente sur la photo) et Lyda Thamié. Livrés en kit, à raison de 10 à 15 minutes par masque, elles ont ainsi réalisé pour la municipalité 957 masques. Merci à toutes pour leur dévouement et leur solidarité !

Une superbe fresque réalisée
par les résidents du Foyer Occupationnel !

## Pôle multiculturel...

Enfin ! Courant août pour notre confort, les sièges de la salle du Pôle multiculturel ont été changés par le Grand-Figeac

# Vie du pays

*Adeline Fontaine et Alexis Ballesteros*

Cette année, c'est la troupe « La Panthère Blanche Productions » qui est en résidence artistique à Leyme. Ils ont ainsi commencé l'élaboration de leur spectacle « Travol'time », l'histoire de deux jeunes gens, fans de John Travolta, qui veulent réaliser un vieux rêve d'enfance : monter un spectacle musical pour le jouer à Broadway.
Un travail autour du thème de la danse aussi était prévu avec les enfants des CM1 et CM2. Reporté pour cause de Covid, il aura quand même lieu à la rentrée prochaine. A suivre bien sûr !

Caroline Corbeaux (à gauche) et sa sœur Brigitte se préparent activement pour la 20e édition du Raid Amazones qui aura lieu cette année en Thaïlande. Epreuves sportives le matin, immersions solidaires l'après-midi, elles espèrent être à la hauteur du défi qu'elles se sont lancé! Pour en savoir plus, allez sur leur page Facebook : les « CaBri Folles »

**Samedi 26 septembre 20h30**
**Leyme, Pôle multiculturel**
Sous réserve d'annulation liée aux aléas sanitaires

## C'est beau …Ferrat

**<u>Résidence de création à LEYME</u>**
Avec le soutien de la ville de Leyme
et l'aide du Grand-Figeac.

Pour célébrer les 10 ans de sa disparition, la Compagnie Opéra Eclaté propose les plus belles chansons de Jean Ferrat arrangées par Jean Marc Padovani et chantés par Eric Pérez !

*« C'était une époque où la poésie et la chanson étaient indissociables, il n'y avait pas de frontières entre un art qui pouvait paraitre élitiste et un art que l'on disait populaire. » Eric Pérez*

Ce spectacle sera créé en résidence à Leyme, en collaboration avec la ville de Leyme et la participation de l'école de Leyme. Tous les élèves pourront ainsi assister pendant trois jours aux répétitions, rencontreront les artistes...et pourront chanter avec eux !

**Réservation par téléphone : 07 57 78 71 96**
**ou par mail : contact@opera-eclate.com**
**Prix des places : 15 € ; jeunes, chômeurs : 8 €**

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des modalités de concertation ont été définies lors de la prescription du document.
En effet, **les projets d'aménagement doivent faire l'objet d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées**..pour recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur le projet avant de prendre une décision.

Un des éléments de cette concertation est la **mise à disposition d'un registre de concertation pour le public** tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi accessible aux heures d'ouverture de la mairie :

**Du lundi au vendredi**
**de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30**

*******

Les usagers qui le souhaitent peuvent également formuler leurs demandes par écrit et les déposer ou les adresser par courrier à l'attention de M Le Président du Grand Figeac :

**GRAND - FIGEAC**
**Maison des Services Publics Intercommunaux**
**35-35 bis, allées Victor Hugo**
**BP 118**
**46103 FIGEAC Cedex**

**Accueil général : 05 65 11 22 76**

**Les bureaux du GRAND FIGEAC sont ouverts au public :**
**du lundi au vendredi**
**de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30**

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur :

**https://www.plui-grandfigeac.fr/**

GRAND FIGEAC terre d'avenir | PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## Rappel des règles d'urbanisme

Toute construction ou toute modification de l'aspect d'un bâtiment est soumise à autorisation et les dossiers instruits par le Grand Figeac.
Seules les constructions inférieures à 5m² sont dispensées d'autorisation.

- **<u>Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable,</u>**

**Construction : de 5 à 20 m²** : extension, véranda, garage, appentis, pergola, abri de jardin,
**Modification de l'aspect extérieur d'une construction** :
**Changement de destination de locaux existants** :
**Piscines non couvertes** (de 10 à 100 m²)

- **<u>Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire.</u>**

**Construction de plus de 20 m²** ( ou 40 m² en zone U à certaines conditions)
**Changement de destination** du bâti existant **avec modification soit des structures, soit des structures porteuses**,
**Piscine couverte dont la couverture a plus de 1.80m de haut, quelle que soit sa superficie.**